

# CDLC

Collectif De Locataires De Champs Sur Marne

Association Loi 1901 à but non lucratif déclarée à la préfecture de Seine et Marne

SIRET 923 527 915 00014

## BROCANTE ANIMEE

Quartier du NESLES

Champs-sur-Marne

# Dimanche 24 mai 2026

## FICHE D'INSCRIPTION DU VENDEUR OCCASIONNEL NON-PATENTE

Les exposants vendent / échangent eux-mêmes.

Les exposants apportent leurs chaises et tables.

Aucun montant n'est prélevé par l'association sur les ventes.

### Il est strictement interdit à la vente :

**Alimentaire, armes à feu, produits combustibles, meubles, produits neufs en quantité,**

Aucune restriction géographique : **ouvert à tous.**

## Inscription

Vous pouvez vous inscrire via notre compte Helloasso en suivant ce lien  
<https://www.helloasso.com/associations/collectif-de-locataires-de-champs-sur-marne/evenements/particulier-inscription-brocante-animee-cdlic>

Pour toute demande de rendez-vous, veuillez nous contacter au numéro suivant  
[06 61 39 75 68](tel:0661397568)

Vous pouvez également transmettre votre dossier complet par mail à l'adresse suivante  
[collectifdelocataires3@gmail.com](mailto:collectifdelocataires3@gmail.com)

### Vendeur Occasionnel Non Patented :

**(Règlement à effectuer le jour de l'inscription au plus tard le 21/05/2026)**

1 mètre linéaire = 8,00€

3 mètres linéaires = 21,00€

Mètre supplémentaire = 8,00€

**Option Adhérent CDLC :** + 2 mètres offerts pour tout emplacement réglé.

**Option Véhicule sur l'emplacement :** (Si vous souhaitez conserver votre véhicule près de votre étalage)

Citadine (Ex: Twingo, Clio, 208...) = 10,00€

Break Ou Petit utilitaire (Ex : Kangoo, Berlingo, Partner...) =15,00€

Fourgonnette ou Camion (Ex : Master, Jumper, Trafic...) =20,00€

## **Liste des documents à fournir** **le jour de l'inscription pour contrôle**

### **(Nous ne conservons aucune photocopie de documents officiels) :**

- Fiche d'inscription de vendeur occasionnel dûment complétée, datée et signée
- Attestation sur l'honneur dûment complétée, datée et signée
- Justificatif de domicile (les factures de téléphones mobiles ne sont pas admises)
- Pièce d'identité (carte d'identité, titre de séjour, passeport)
- Votre règlement à effectuer au plus tard le 21 mai 2026 :
  - En espèces
  - Par chèque libellé à l'ordre de : CDLC
  - Via <https://www.helloasso.com/associations/collectif-de-locataires-de-champs-sur-marne/evenements/particulier-inscription-brocante-animee-cdlc>

### **Un chèque de caution de 30.00 €**

est à déposer le jour de l'inscription et vous sera rendu après vérification de l'état de l'emplacement au moment de votre départ, en fin de brocante.

### **Ces documents sont indispensables pour prendre** **en compte votre inscription.**

**Tout dossier incomplet sera refusé et votre inscription ne sera pas enregistrée.**



Vous souhaitez prendre des tickets de tombola en ligne, lots à retirer lors de notre brocante animée, n'hésitez pas à le faire via le lien

- <https://www.helloasso.com/associations/collectif-de-locataires-de-champs-sur-marne/evenements/particulier-inscription-brocante-animee-cdlc>

**A apporter lors de l'inscription dûment complétée, datée et signée, ces documents pourront vous être demandés lors de votre installation.**

### **INFORMATION COMPLEMENTAIRE**

Si l'organisateur constate un excès d'articles neufs ou d'apparence neuve sur mon emplacement, je réviserai mon paiement conformément aux dispositions applicables aux professionnels.

En conséquence, je serai déclaré auprès de la préfecture en tant que tel.

## Vendeur Occasionnel Non Patenté

Prénom, Nom : .....  
né(e) le ..... à .....  
domicilié(e) à.....  
.....

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : .....@.....

### Nature de la pièce d'identité

Carte d'identité  Titre de séjour  Passeport

N° pièce d'identité \_\_\_\_\_

Date de délivrance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Autorité de délivrance \_\_\_\_\_

1 mètre linéaire = 8,00 €

2 mètres linéaires = 16,00 €

3 mètres linéaires = 21,00 €

4 mètres linéaires = 29,00 €

5 mètres linéaires = 37,00 €

6 mètres linéaires = 42,00 €

\_\_\_\_\_ mètre linéaires supplémentaire = 8,00 € X \_\_\_\_\_

Total de mètres souhaités

### Option Adhérent :

**Adhérent CDLC** : + 2 mètres offerts sur mon emplacement.

**Option Véhicule sur l'emplacement :** *(Si vous souhaitez conserver votre véhicule près de votre étalage) (Hors caution de 30 €)*

**CITADINE** (Twingo, Clio, 208...) : + 10,00 €

**BREAK / PETIT UTILITAIRE** (Kangoo, Berlingo, Partner...) : + 15,00 €

**FOURGONNETTE / CAMION** (Master, Trafic, Jumper...) : + 20,00 €

**TOTAL À RÉGLER :** \_\_\_\_\_ €

Je, soussigné(e) (Nom et prénom) .....

- Atteste par la présente l'exactitude des renseignements ci-dessus
- Déclare que les objets personnels et usagés proposés à la vente ou à l'échange :
  - 1/ sont bien ma propriété
  - 2/ n'ont pas été achetés afin d'être revendus ou échangés ce jour
- Règle la somme de \_\_\_\_\_ € pour \_\_\_\_\_ mètres linéaires
  - en espèce
  - par chèque à l'ordre du CDLC
  - en ligne

via Helloasso

- Dépose une **caution de 30.00 €** qui me sera rendue à mon départ selon l'état de mon emplacement

**Si l'organisateur constate un excès d'articles neufs ou d'apparence neuve sur mon emplacement, je réviserai mon paiement conformément aux dispositions applicables aux professionnels.**

**En conséquence, je serai déclaré auprès de la préfecture en tant que tel.**

**Date et signature :**

# Vente au déballage organisée par

# CDLC

Collectif De Locataires De Champs Sur Marne

7 allée Edouard Branly

77420 CHAMPS SUR MARNE

À Champs Sur Marne, le 24 mai 2026

## Attestation sur l'honneur

Je, soussigné(e)

Prénom, Nom : .....

né(e) le ..... à .....

domicilié(e) à.....

.....participant

non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,

avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

À ..... le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises **personnelles et usagées** proposées à la vente ou à l'échange

- o sont bien ma propriété
- o n'ont pas été achetés afin d'être revendus ou échangés ce jour

Si l'organisateur constate un excès d'articles neufs ou d'apparence neuve sur mon emplacement, je réviserai mon paiement conformément aux dispositions applicables aux professionnels. En conséquence, je serai déclaré auprès de la préfecture en tant que tel.

Fait à.....le .....

Signature

### PARTIE A REMPLIR PAR Le CDLC

Emplacement N°

Cautions

Espèce

Chèque

### Pièce d'identité

Carte d'identité  Titre de séjour  Passeport

N° pièce d'identité .....

Date de délivrance \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Autorité de délivrance

Préfecture

Sous-Préfecture

Mairie

Préfecture de Police

De ..... De ..... De ..... De .....

## Règlement Intérieur : Brocante Animée Quartier du Nesles

### Article 1 : Organisation et Date

La brocante est organisée par le CDLC le dimanche 24 mai 2026.

L'événement est ouvert au public de 8h00 à 17h30.

Les organisateurs étant des bénévoles, nous sollicitons votre courtoisie pour le bon déroulement de la journée.

### Article 2 : Admission et Inscription

- Public : Manifestation ouverte aux particuliers et aux professionnels.
- Législation : Les particuliers attestent sur l'honneur ne pas participer à plus de deux ventes au déballage par an et ne vendre que des objets personnels usagés.
- Dossier : Tout dossier incomplet sera refusé.

À l'arrivée, l'exposant doit présenter sa pièce d'identité et son dossier d'inscription.

### Article 3 : Circulation et Accès Véhicules

- Identification : Seul le véhicule enregistré lors de l'inscription (plaque d'immatriculation) est autorisé à entrer.
- Arrivée : Accueil des exposants entre 6h30 et 7h30.
- Évacuation : Tous les véhicules n'ayant pas de réservation doivent avoir quitté la zone d'exposition à 7h45.
  - o Pénalité : 1€ par minute de retard après 7h45.
- Fermeture : Aucun véhicule ne circule entre 7h45 et 17h30.
- Réouverture des barrières pour le départ de 17h30 à 18h00.

### Article 4 : Installation du Stand

- Matériel : Le CDLC ne fournit aucun matériel (tables, chaises, etc.).
- Espace : L'emplacement est calculé en mètres linéaires. Le marquage au sol doit être strictement respecté.
- Environnement : Interdiction formelle de rouler ou de s'installer sur les espaces verts. L'installation se fait exclusivement sur les parties goudronnées.

### Article 5 : Marchandises Interdites

Il est strictement interdit de vendre :

- Denrées alimentaires et boissons (exclusivité réservée à la buvette des associations).
- Armes de toute catégorie, munitions, produits inflammables ou bouteilles de gaz.
- Animaux vivants et articles de contrefaçon.
- Produits neufs ou d'apparence neuve en quantité supérieure à 6 exemplaires identiques.

### Article 6 : Caution et Propreté

- Montant : Une caution de 30€ est exigée avant l'installation (Espèces, chèque à l'ordre du CDLC).
- Déchets : L'exposant doit impérativement repartir avec ses déchets et ses invendus.
- Restitution : La caution est restituée à la sortie après validation de la propreté de l'emplacement par l'équipe de contrôle.

### Article 7 : Responsabilité et Sécurité

- Vols/Dégradations : Les organisateurs déclinent toute responsabilité. L'exposant reste seul responsable de ses marchandises.
- Vigipirate : Les exposants acceptent le contrôle visuel des véhicules ou sacs par les organisateurs. Les tentes et parasols doivent être obligatoirement lestés.

### Article 8 : Litiges et Annulation

Le non-respect de ce règlement peut entraîner l'exclusion immédiate sans remboursement et l'encaissement de la caution. En cas de force majeure, les modalités de remboursement ou de report seront fixées par les organisateurs.

Signature de l'exposant

« Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter toutes les clauses. »

Nom & Prénom : .....

Date : .....

Mention "Lu et approuvé" + Signature